

Communiqué

Hospitalité, création et partage

Quand les écoles d'art et leur réseau ANdÉA se mobilisent pour l'accueil d'artistes en exil avec le soutien du programme PAUSE

Paris, le 17 juin 2021

Les écoles supérieures d'art et de design publiques se sont mobilisées en nombre aux côtés de l'atelier des artistes en exil afin d'inviter dix artistes à partir de la rentrée prochaine. Neuf écoles accueilleront, pour une résidence de recherche, de création et d'enseignement de 6 à 12 mois, plasticien.nes, photographes, performers, designers, cinéastes, dramaturges, scénographes, musicien.nes. Elles bénéficient du soutien du programme national PAUSE porté par le Collège de France et ouvert aux artistes depuis 2019 en lien avec le ministère de la Culture.

Il y a en effet autour de nos écoles d'art et de design, sur les territoires fréquentés quotidiennement, des personnes qui portent avec elles ce que nous recherchons lorsque nous voyageons au loin : des cultures ou des bibliothèques inconnues, de nouvelles formes, mais aussi un renouvellement des relations, une rencontre de l'altérité. En travaillant avec les diasporas, les expatrié.es et les personnes en exil qui sont à nos côtés mais que nous ne connaissons pas ou pas assez, nos écoles renouvellent ce qu'elles appellent « relations internationales ».

L'ANdÉA, association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques françaises, en collaboration avec l'atelier des artistes en exil - membre associé de l'ANdÉA depuis 2018 - travaille aux modalités concrètes permettant d'établir ces relations, avec pour but de faire arriver dans les écoles celles et ceux qui portent d'autres bouts du monde et de leur proposer des contextes de travail qui leur conviennent et qui leur permettent de poursuivre leurs trajectoires artistiques.

Un dispositif complet permettant l'accueil d'artistes en situation d'urgence a ainsi été élaboré. Dès leur arrivée sur le sol national, souvent à Paris, l'atelier des artistes en exil les accompagne dans leurs démarches administratives et professionnelles. Puis, les écoles les invitent, en lien avec les scènes de leurs territoires, pour un temps de création, de recherche et d'enseignement en résonance avec les cursus et projets de recherche des écoles hôtes. Enfin, dès l'intégration des artistes dans le programme, PAUSE vient en soutien des établissements d'accueil et de l'atelier des artistes en exil afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les trois structures travailleront également à la valorisation des travaux réalisés une fois la résidence terminée. L'ANdÉA et l'atelier des artistes en exil accompagneront de nouvelles écoles dans le cadre des prochains appels à candidatures de PAUSE afin de décupler et pérenniser le dispositif.

Ce travail s'appuie sur de nombreuses pratiques d'hospitalité existantes. Certaines écoles accueillent déjà des artistes en exil, de manière spontanée à l'occasion d'une rencontre ou dans le cadre de programmes institués d'accueil d'étudiant.es, d'enseignant.es ou d'artistes réfugié.es. Ces actions enrichissent les programmes pédagogiques et de recherche, certains très proches dans les thématiques abordées, ainsi que les projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec les acteurs de la solidarité du territoire.

Ce nouveau dispositif de mise en relation qui s'appuie sur l'expertise de l'atelier des artistes en exil pour en déployer les moyens est, pour les équipes et les étudiant.es des écoles d'art tout autant que pour les publics de l'éducation artistique et culturelle, une occasion de s'ouvrir à l'international et à des pratiques nouvelles.

Résultat d'un travail de longue haleine, cet élargissement aux artistes du programme PAUSE en marque une étape importante. Le sens de son action s'en trouve pleinement confirmé et conforté par la mobilisation de l'atelier des artistes en exil et des écoles d'art.

Les écoles supérieures d'art et de design lauréates ou associées de l'appel à projet du printemps de PAUSE sont l'Ecole supérieure d'art Annecy Alpes, l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne, l'Ecole supérieure d'arts & média Caen Cherbourg, l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole, l'Ecole supérieure d'art et design Grenoble-Valence, les Beaux-Arts de Marseille - INSEAMM, l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs, l'Ecole supérieure d'art et de design de Reims et l'institut supérieur des arts de Toulouse.

Les artistes lauréat.es sont Moustafa Bahri, Sara Farid, Yannis Majestikos, Tickson Mbuyi, Duaa Qishta, Abdul Saboor, Aida Salander, Afia Rezk, Nada Serhan et Aram Taştekin.

L'ANdÉA – Association nationale des écoles supérieures d'art **contact@andea.fr**

Créée en 1995, l'ANdÉA fédère les 44 écoles supérieures d'art sous tutelle du ministère de la Culture. Ces établissements d'enseignement supérieur et de recherche délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3 et Bac +5, des 3es cycles et post-masters professionnels, sont représentés au sein de l'ANdÉA par plus de 200 membres issus de toutes les catégories d'acteurs : professeur.es, étudiant.es, directeurs et directrices, administrateurs et administratrices, chef.fes de services.

Mettant en réseau des écoles territoriales et nationales de toutes envergures et de tous les territoires, l'ANdÉA est une plate-forme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité de l'enseignement supérieur artistique par la création. Elle défend un modèle de formation et de recherche singulier qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique contemporain, aux figures de l'artiste et de l'auteur et par une pédagogie fondée sur l'expérimentation, le jugement critique et le projet personnel de l'étudiant. L'ANdÉA entend plus largement contribuer au débat d'idées contemporain, en faisant valoir, à une époque où l'éducation et la créativité sont des enjeux politiques, sociaux et économiques de première importance, le modèle émancipateur des écoles supérieures d'art. Enfin, l'ANdÉA se positionne comme le réseau des écoles d'art en transition : les écoles d'art sont en effet des espaces-temps d'expérimentation des matériaux, des techniques, des technologies et des méthodes, et elles sont donc particulièrement en prise avec les questions écologiques et sociétales. Figures de proue de la création, les écoles d'art seront aussi celles de la responsabilité et de la transformation.

L'atelier des artistes en exil **contact@aa-e.org**

L'atelier des artistes en exil (aa-e) se donne pour mission d'identifier des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, de les accompagner en fonction de leur situation et de leurs besoins, de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec les réseaux professionnels (français et européens), afin de leur procurer les moyens d'éprouver leur pratique et de se restructurer. L'atelier des artistes en exil répond à des demandes de programmation et développe ses propres événements, dont les *Party en exil* et le festival pluridisciplinaire *Visions d'exil* en co-construction avec des lieux partenaires. L'aa-e suit depuis son ouverture en 2017 plus de 350 artistes de 45 nationalités différentes.

Le programme PAUSE

pause@college-de-france.fr

Parce qu'ils et elles nourrissent l'esprit critique et la libre-pensée, élargissent nos perspectives, créent un espace de contestation pacifique et remettent en cause les préjugés, les chercheurs et chercheuses, les intellectuel.les, les artistes sont à la fois les premier.es visé.es dans les pays en proie à la guerre ou aux persécutions politiques, ethniques ou religieuses, et les meilleurs remparts contre le fondamentalisme et l'obscurantisme.

Réunissant les grands acteurs et organismes de l'enseignement supérieur et de recherche (CPU, CDEFI, CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, CNOUS, AUF, IRD) ainsi que le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, le programme PAUSE vise à faciliter l'accueil et l'intégration de scientifiques et d'artistes en danger dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France.

Lancé en 2017 à l'initiative du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le Collège de France, le programme apporte un soutien financier (à hauteur de 60%) aux institutions françaises qui s'engagent à recruter des scientifiques ou des artistes en danger et à les soutenir dans leur intégration en France. Le programme accompagne également les établissements d'accueil et les bénéficiaires afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de ces dernier.es, y compris à l'issue du programme, en finançant des formations professionnelles collectives et individuelles (renforcement des compétences, cours de langue, coaching professionnel, etc.) et en créant des espaces de rencontre et de partage d'expérience tant personnelle que professionnelle et intellectuelle entre les lauréat.es du programme.